



UN ARBRE POUR MON ENFANT

A peine nés, les petits Donzérois sont déjà de parfaits éco-citoyens !

Au travers de cette opération symbolique et citoyenne la ville de Donzère salue chaque naissance par la plantation d'un arbre.

Cette action vise à maintenir un lien affectif entre les Donzérois, leur commune et leur environnement.

Les parents domiciliés à Donzère dont l'enfant vient de naître ou d'être adopté, sont invités à planter un arbre qui portera le nom de l'enfant. Cette cérémonie se déroulera dans un espace vert de la commune.

Pour participer à cette opération totalement gratuite, la mairie fournissant l'arbre et le matériel nécessaire à sa plantation, il vous suffit de retourner au Secrétariat des Elus de la commune le formulaire ci-dessous dûment complété accompagné d'une copie de l'acte de naissance ou du jugement d'adoption.

Dès réception, votre participation sera enregistrée et vous serez prévenus par courrier de la date prévue pour la cérémonie de plantation.

En raison de la situation sanitaire, cette plantation pourrait être organisée à l'automne 2021 ou printemps 2022.

L'arbre planté pour votre enfant sera identifié (avec nom, prénom et date de naissance de votre enfant) sur le site sélectionné par la commune.

Un registre des plantations sera constitué en Mairie, permettant à votre enfant et vous-même de retrouver facilement l'emplacement de l'arbre qu'il aura parrainé.

✂

participation à la cérémonie de plantation d'un arbre pour mon enfant

Nom et prénom des parents :

Parent 1 : Parent 2 :

Adresse:

Numéro de téléphone :

Courriel (**merci de bien compléter ce champs, courriel utilisé pour la correspondance. Pensez à vérifier vos indésirables**) :

autorisons la commune

à faire figurer les nom, prénom et date de naissance de notre enfant sur le site sélectionné

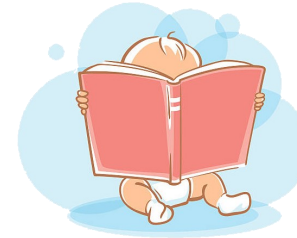
Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : Sexe : Fille Garçon

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous pouvez demander à exercer vos droits d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression de vos données personnelles en contactant la commune de Donzère.

Fait à Donzère le : Signatures : parent 1 parent 2

NAISSANCE SUR BULLETIN MUNICIPAL



La mairie de Donzère vous propose de faire part de la naissance de votre enfant dans le bulletin municipal. Afin de respecter votre vie privée, cette diffusion nécessite votre accord.

A cet effet, nous vous demandons de bien vouloir retourner au secrétariat des Elus (secretariat.elus@donzere.net) le coupon ci-dessous.

✂

NAISSANCE SUR BULLETIN MUNICIPAL

Nous soussignées :

Parent 1 :

Parent 2 :

autorisons n'autorisons pas

la commune de Donzère à publier la naissance de mon enfant dans son bulletin municipal

Noms et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Les données personnelles ci-dessus sont uniquement collectées pour autoriser ou refuser la diffusion de la naissance de votre enfant dans le bulletin municipal. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous pouvez demander à exercer vos droits d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression de vos données personnelles en contactant la commune de Donzère.

Fait à Donzère le :

Signatures :

Parent 1

Parent 2